SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID: 077-200036481-20240327-DCS2024_017-DE

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-017

Objet : Rapport d'activités 2023 de Seine-et-Marne Numérique

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 21 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 45 Nombre de délégués présents : 19 Nombre de délégués représentés : 9

QUORUM: 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix **QUORUM** pour la présente délibération: 19 délégués présents + 9 pouvoirs correspondant à 64 voix

PRESENTS:

<u>Délégués du Département</u>: Olivier LAVENKA, Président, Virginie THOBOR.

<u>Délégués des EPCI</u>: Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alexandre BOUSEZ, Michel CHARIAU, Daniel DOMETZ, Didier FENOUILLET, Maxence GILLE, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Michael ROUSSEAU, Louis SAOUT, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES:

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL donne pouvoir à Virginie THOBOR

Délégués des EPCI:

Alain BOULLOT donne pouvoir à Michel CHARIAU
Stéphane COLLON donne pouvoir à Philippe BAPTIST
Claude DECUYPERE donne pouvoir à Jean HÉLIE
Laurent DELPECH donne pouvoir à Alexandre BOUSEZ
François-Xavier DUPERAT donne pouvoir à Christian PEUTOT
Marcel FONTELLIO donne pouvoir à Daniel DOMETZ
Pascal FOURNIER donne pouvoir à Didier FENOUILLET
Jean-Claude LECINSE donne pouvoir à Georges BENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean HÉLIE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID: 077-200036481-20240327-DCS2024_017-DE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Considérant que l'activité du Syndicat est retracée chaque année dans un rapport faisant l'objet d'une prise d'acte par le Comité syndical, après présentation par le Président,

Considérant que ce rapport comprend les informations relatives aux adhésions, à l'administration et aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique et services numériques,

Vu le rapport d'activité 2023 joint,

Vu le rapport n° DCS2024-017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (64 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DÉCIDE de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2023, après présentation par le Président.

Olivier LAVENKA

Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 9 avril 2024